

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2027

Présentation du Projet d'établissement du Conservatoire de Lyon – Conservatoire à Rayonnement Régional

Préambule

Le Conservatoire de Lyon-Conservatoire à Rayonnement Régional renouvelle son Projet d'Établissement. Ce projet, pluriannuel, a pour objet d'organiser et clarifier la dynamique de l'établissement public à destination de toutes et tous.

Cette obligation permet, suivant un rythme quinquennal, aux équipes enseignantes, administratives et techniques, et aux élus, de soutenir la qualité de l'engagement du CRR, de relever ses ambitions et de recenser des objectifs au titre de ses missions culturelles, artistiques et pédagogiques.

Ce projet dessine les actions à venir du Conservatoire de Lyon en faveur de l'enseignement des pratiques chorégraphiques, musicales et théâtrales. Il rappelle les responsabilités et définit le rayonnement de l'établissement, opérateur essentiel d'une politique territoriale tant en matière d'Éducation Artistique et Culturelle que d'Enseignement Artistique Spécialisé.

Le projet d'établissement s'articule avec les textes de référence du Ministère de la Culture, notamment la Charte des enseignements artistiques, le Schéma national d'orientation pédagogique, et la loi LCAP relative à la liberté de création.

Le Conservatoire de Lyon rédige son projet d'établissement 2023-2027 en s'articulant à la Charte de coopération culturelle 2023-2027 de Lyon, au Schéma Métropolitain des Enseignements Artistiques 2023-2027, au Projet Éducatif 2021-2026 de la Ville, et en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies le 25 septembre 2015.

SOMMAIRE

Contexte.....	3
La méthode d'élaboration du projet d'établissement, une démarche participative.	4
1) Le temps du diagnostic.....	4
2) L'expression de tous, la contribution de chacun.	5
3) La formalisation, la contribution ouverte aux tiers.	6
4) La définition des objectifs, l'évaluation en cours de processus, l'adéquation des moyens.	6
Le Projet 2023-2027	7
Désirs, valeurs, ambitions.	7
Volet 1 : pilotage et gestion	9
1.1 Vie des instances	9
1.2 Gestion, perspectives finances et travaux, écoresponsabilité	10
1.3 Dynamiques de travail outils numériques, inclusion, égalité F/H	11
Volet 2 : cœurs de missions	13
2.1 Ambition artistique et pédagogique	14
2.2 Liberté de création et d'invention	16
2.3 Responsabilité sociale et culturelle	16

Contexte

Le Conservatoire de Lyon est une Collectivité territoriale organisée en Syndicat mixte de gestion, à ce titre il gère l'intégralité de ses emplois et dispose de ce fait d'une autonomie plus importante que bien d'autres conservatoires en régie municipale directe ; cette autonomie est relative car elle s'exerce dans le cadre des schémas d'orientation, des règles de gestion de l'emploi territorial, et des moyens dont est doté l'établissement. Son principal organe délibérant est le Comité Syndical où la Ville et la Métropole valident les actions du conservatoire soutenues par leurs dotations.

Le Conservatoire de Lyon propose et organise un enseignement public initial, spécialisé et d'orientation professionnelle en danse, en théâtre, et en musique. Sur le territoire de la ville, il consacre une part significative de son action à l'Éducation Artistique et Culturelle.

S'appuyant sur un rayonnement et une vitalité qui s'est affirmée depuis plus de 150 ans, le conservatoire réunit des talents et des compétences remarquables. Cette communauté d'artistes, de pédagogues et d'agents est animée par un vif et légitime désir de définir l'avenir de ses missions.

Le précédent projet d'établissement n'a pu se réaliser complètement. Il s'exprime aujourd'hui au sein du conservatoire un besoin de fonctionnement équitable, transparent et unissant toutes les énergies qui l'animent en conscience des enjeux contemporains.

La célébration et les événements publics des 150 ans, mettant en valeur la diversité et la richesse de ses missions vers les publics, a fédéré les équipes tout en témoignant de leur générosité et de leur ambition pour l'avenir du conservatoire.

Depuis la rentrée 2022 un organigramme redéfini permet à une équipe de direction pluridisciplinaire d'engager les équipes au bénéfice de ce futur pensé du Conservatoire. C'est dans un contexte économique national particulièrement difficile que l'établissement est invité à valoriser son expertise, à exprimer avec générosité ses priorités futures tout en maîtrisant sa gestion.

La méthode d'élaboration du projet d'établissement, une démarche participative.

1) Le temps du diagnostic.

Les premiers mois de l'année 2022 ont permis d'examiner les grands atouts et les réalités du conservatoire.

Malgré son savoir-faire porté par de grands talents artistiques et pédagogiques, l'offre et l'action du CRR demeurent difficiles à appréhender pour le citoyen et à synthétiser pour bien des agents : une forte segmentation par cycles et par spécialités affecte la lisibilité des missions de l'établissement.

L'action d'Éducation Artistique et Culturelle portée par 32 Intervenants en Milieu Scolaire du Conservatoire de Lyon au bénéfice d'environ 13000 enfants des écoles est unique par sa qualité et son ampleur. Cet engagement mérite indéniablement d'être mieux connu, et mieux associé aux autres actions du Conservatoire.

D'autres actions et initiatives d'enseignants dans des arrondissements en évolution sont tout à fait pertinents, et à promouvoir avec un soutien plus marqué du conservatoire au regard des enjeux de l'Inclusion et des Droits culturels.

Il y a plusieurs années, de véritables « Conservatoires municipaux » rattachés au CRR témoignaient d'une projection importante de l'établissement dans la ville. Le fonctionnement actuel des « Antennes » appelle une refondation de leurs missions et de leurs moyens en fonction d'attentes nouvelles.

Ce tassement progressif du conservatoire dans ses antennes, son invisibilité dans plusieurs quartiers, et une difficulté à s'ouvrir aux pratiques culturelles d'aujourd'hui, laissent penser que sa mission d'Enseignement Artistique Spécialisé dispose d'un potentiel pour rayonner plus encore auprès de toute la population.

Aujourd'hui la ville et la métropole souhaitent que le Conservatoire de Lyon renforce par ses hautes compétences sa position d'établissement culturel de référence et continue, dans une même ambition qualitative, à contribuer à la démocratisation culturelle sur leurs territoires.

Cette ambition nécessite, pour le Conservatoire, de lever quelques freins.

En premier lieu pour les enseignants et pour les personnels techniques, la frustration est profonde de devoir exercer dans des locaux inadaptés, déclassés, et dont la maintenance est problématique. Dans ce cadre, l'accueil du public est presque inexistant et à repenser. Ces conditions d'exercice contrarient également l'ambition pédagogique et l'émulation artistique, et ce de manière particulièrement préoccupante s'agissant des locaux de la danse.

S'ajoute à cette contrainte générale un calendrier d'évaluations et d'intégrations des élèves particulièrement tardif, qui affecte chaque rentrée la stabilisation de l'effectif des élèves et limite notablement l'établissement dans l'adaptation de ses moyens pédagogiques. Les priorités des équipes pédagogiques et administratives entrent difficilement en concordance, les uns et les autres ayant le sentiment d'accompagner plus que de maîtriser les rythmes scolaires.

Par ailleurs, au-delà de ses murs et des initiatives de ses enseignants, le Conservatoire de Lyon a vocation à renforcer sa contribution à la réflexion artistique et pédagogique de l'enseignement spécialisé, notamment sur le territoire de la Ville et de la Métropole.

Le conservatoire est parfois pénalisé par des systèmes d'information qui pourraient être plus performants. En particulier, la compatibilité entre le logiciel de scolarité, et ceux des RH et Finance doit s'améliorer. Le besoin des équipes s'exprime de pouvoir disposer d'outils plus efficaces dans l'aide à la gestion et à la décision. C'est un enjeu stratégique pour le syndicat mixte, ses agents et les ambitions qu'il porte.

Enfin, la responsabilité de l'employeur public envers ses agents appelle une meilleure définition de ses lignes directrices de gestion en ressources humaines, au bénéfice des parcours professionnels et des grands équilibres à venir du Conservatoire.

150 ans après sa fondation, le Conservatoire de Lyon veut embrasser le temps présent et doit (re)conquérir des territoires délaissés. C'est ce diagnostic, combiné aux attentes des équipes, des artistes enseignants, des usagers et des élus, qui nourrit les interrogations pour le conservatoire de demain, en tant que grand service public de la Culture.

2) L'expression de tous, la contribution de chacun.

Au long de l'année 2021/2022, la priorité du Codir (comité de direction) a été de redonner force à l'initiative, parole aux agents, aux enseignants, aux élèves usagers, d'analyser la nature de l'implication du conservatoire sur ses territoires, et de renouer avec des interlocuteurs relevant du champ de l'éducation, de la culture, et de la création artistique.

La rentrée de septembre 2022 a permis de partager auprès de tous les agents les principaux thèmes à interroger pour le futur de l'établissement, et de solliciter des retours par service, par direction, par pôle et par coordinateur ou conseiller.

Les cinq thèmes en question sont : ***Quelle est notre offre experte ? A qui adressons-nous notre offre ? Comment exerçons-nous nos métiers ? Quelles limites s'imposent à nos missions ? Quels territoires d'échanges ?***

Les nombreuses contributions, de grande qualité, ont révélé une grande générosité, un désir d'ouverture à l'autre in et hors le conservatoire, ainsi qu'une exigence qualitative reposant sur une conscience aigüe de la mission de service public.

Le séminaire délocalisé du 9 décembre a été l'occasion de retravailler ces contributions en faisant interagir personnels administratifs et techniques (plus d'une cinquantaine de participants) en 12 ateliers et autant de synthèses exprimées les semaines suivantes.

Deux volets principaux étaient abordés :

Pilotage et gestion, en 6 ateliers : **Vie des instances, gestion, prospectives finances et travaux, écoresponsabilité, dynamique de travail, outils numériques, inclusion, égalité HF.**

Cœurs de missions, en 6 autres ateliers : **Ambition artistique et pédagogique, liberté de création et d'invention, responsabilité sociale et culturelle.**

3) La formalisation, la contribution ouverte aux tiers.

Les cinq thèmes présentés sous forme de questions ont été communiqués aux membres du Conseil Syndical, à la DRAC, aux instances internes de l'établissement et, pour avis informel, proposé à la lecture de plusieurs partenaires naturels du CRR de Lyon, notamment le CRD de Villeurbanne, le Cefedem, le Cfmi, et l'Adicara.

La forme retenue pour le Projet d'Etablissement s'inspire des deux volets travaillés lors du dernier séminaire, Pilotage et gestion, Cœurs de missions.

4) La définition des objectifs, l'évaluation en cours de processus, l'adéquation des moyens.

Le projet d'établissement du Conservatoire de Lyon propose via ses deux volets des évolutions, un engagement pour les années à venir avec des objectifs cibles.

Ceux-ci sont déclinés sous forme de « fiches-actions » présentées en annexes, ouvertes à la participation, en permettant avec les équipes concernées d'évaluer en continu le chemin vers ces objectifs et leur réalisation, de les repréciser au fil des semestres, et de reconsidérer annuellement -si besoin est- les moyens à y consacrer.

Le Projet 2023-2027

Désirs, valeurs, ambitions.

Ce projet d'établissement est le fruit et l'expression d'un travail collectif, pendant lequel chacun, chacune, a pu apporter son concours autant que son questionnement, que ce soit au sujet des enseignements, concernant les élèves et les familles, ou pour l'amélioration du fonctionnement général de l'établissement public.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les exigences du « Schéma National d'orientation pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre » du ministère de la Culture, même si ce schéma n'est pas détaillé ici, tout en prenant en compte les valeurs ajoutées du Conservatoire de Lyon qui contribuent à son rayonnement artistique et pédagogique et à son implantation territoriale.

Ce document, pensé et rédigé pour le CRR de demain, propose une vision et des objectifs où chacune et chacun doit pouvoir se reconnaître, **une vision partagée**.

Le recours à l'intelligence collective et le travail en équipes mixtes enseignants/administration ont été déterminants. Cela permet aujourd'hui de caractériser et présenter une ambition commune pour le Conservatoire de Lyon, prenant en compte son histoire, affirmant sa personnalité, et définissant des **grands objectifs** :

- Renforcer l'ambition artistique et la qualité de l'offre pédagogique du conservatoire à destination de tous ses élèves et étudiants.
- Transformer l'outil de travail afin qu'il réponde aux attentes et aux exigences des missions sur l'ensemble des sites du conservatoire, notamment au service de l'initiative pédagogique. Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la création, à l'expérimentation, à la diffusion, communiquer, informer, partager, et coconstruire aussi en partenariats.
- Valoriser le Conservatoire en tant que lieu de ressource pédagogique et de vie artistique pour ses enseignants, susciter leurs propositions, accompagner et soutenir leurs initiatives ; Valoriser leur expertise, leurs compétences et savoir-faire artistiques dans la saison publique, les associer pleinement au rayonnement du conservatoire.
- Contribuer à la réflexion fondamentale sur l'enseignement artistique au bénéfice de des pratiques artistiques et des missions des enseignants.

- Faire évoluer la relation à l'utilisateur, aller vers, redonner une place aux parents dans les instances et la parole aux élèves, travailler à l'appropriation du conservatoire et de ses antennes par ses usagers, s'ouvrir à l'initiative étudiante.

- Devenir un établissement plus exemplaire en matière d'accueil, de fonctionnement, de respect, d'égalité F/H, de diversité, d'inclusion, de responsabilité sociale, de gestion publique.

Du fait du travail en équipes mixtes enseignements-administration, certains de ces grands objectifs sont cités à la fois dans le volet 1 « pilotage et gestion » et dans le volet 2 « cœurs de missions » du projet. Pour autant la redondance n'est pas démontrée : on peut plutôt lire une responsabilité partagée face à des objectifs transversaux.

Les enseignants ayant contribué au projet d'établissement ont aussi formulé, sous différentes formes, **un même désir**, celui que le Conservatoire soit en mesure d'y **exprimer des valeurs**, l'attachement à ces valeurs, et que celles-ci inspirent transversalement l'ensemble des propositions et objectifs émanant de leurs travaux.

Voici les trois valeurs les plus régulièrement évoquées :

- Le désir d'apporter aux élèves et étudiants au conservatoire et aux enfants dans les écoles un enseignement artistique de qualité, inventif et créatif.
- Le désir de proposer une offre pédagogique et culturelle ambitieuse, qui éveille la curiosité, émancipe, et s'adresse à l'intelligence naturelle de tous les élèves.
- Le désir de rendre les enseignements artistiques en danse, musique et théâtre accessibles à toutes et tous, au rendez-vous des exigences d'un grand service public de la Culture présent sur tous ses sites, dans ses antennes, et au sein de tous les établissements d'enseignement général où il peut apporter son concours et son expertise.

Les deux volets du projet d'établissement

Les engagements du Conservatoire

Les objectifs

Volet 1 : pilotage et gestion

Le Conservatoire est un écosystème, dont la pérennité repose sur sa capacité à réinventer ses modes de gouvernance, à maîtriser ses outils de pilotage, de gestion, d'information et de partage.

Pour inspirer sa communauté éducative il doit interroger ses modes de fonctionnement, porté par le principe de responsabilité, et investir les chantiers prioritaires présentés ci-dessous.

1.1 Vie des instances

Objectif 1 : Redonner de la place à la parole des usagers au sein des instances pédagogiques et du Conseil d'établissement.

- Respecter et animer les instances où siègent les usagers,
- Susciter l'implication et l'expression de celles et ceux qui siègent au nom des étudiants, des parents d'élèves,
- Mettre à leur disposition des outils de communication, des salles de réunion,
- Veiller en amont à ce que le recueil de la parole des enfants soit possible, et fasse l'objet de reports pour qu'elle soit prise en considération,
- Ouvrir une boîte à idées.

Objectif 2 : Mieux communiquer sur le rôle et les compétences des instances décisionnelles et consultatives.

- Mieux informer sur le rôle des instances pédagogiques et artistiques et sur celui des instances de gestion,
- Afficher un calendrier général des instances, communiquer et rendre accessible l'ensemble de l'information concernant les travaux des instances,
- Procéder à un rafraîchissement du règlement intérieur et du règlement pédagogique en y incluant le fonctionnement des instances,
- Mettre en place des outils de suivi des décisions,
- Veiller à la meilleure représentativité possible,
- Afficher les noms et qualités des différents membres désignés ou élus dans les instances,
- Mieux associer coordinateurs et enseignants dans l'élaboration de la saison artistique,
- Ouvrir les réunions des coordinateurs et coordinatrices au personnel administratif,
- Elaborer pour chaque instance un vade-mecum à destination des représentants élus.

1.2 Gestion, perspectives finances et travaux, écoresponsabilité

Objectif 3 : Se donner les moyens d'accomplir pleinement les missions du Conservatoire.

- Aujourd'hui ce sont majoritairement les difficultés matérielles et de fonctionnement qui contraignent le projet pédagogique et artistique, demain c'est le projet d'établissement qui devra inspirer les conditions d'exercice des missions, le programme de rénovation des bâtiments et les différents projets de service,
- Recomposer la géographie des espaces collectifs, des salles publiques, des salles de répétitions,
- Mieux penser la circulation des élèves et des enseignants avec leurs instruments,
- Travailler l'accessibilité de nos bâtiments aux PMR ou en situation de handicap,
- Repenser physiquement l'accueil des parents et des publics sur le site de Fourvière,
- Équiper les salles en matériels informatiques, audio, vidéo,
- Accorder plus régulièrement les instruments,
- Clarifier et anticiper aussi bien les procédures administratives que les cursus, afin d'améliorer la fluidité de fonctionnement et la qualité de service au quotidien,
- Evaluer et anticiper les impacts pratiques des décisions pédagogiques sur le fonctionnement technique et administratif,
- Alléger la procédure d'accès aux salles de travail pour les élèves,
- Développer les moyens financiers et d'action au bénéfice de la création, de la diffusion et de projets publics (mécénat, sponsoring, fondations...),
- Rester financièrement accessible aux familles, aux étudiants (suivi des droits sociaux).

Objectif 4 : Renforcer les outils de pilotage du Conservatoire

- Renforcer l'intégration (la compatibilité technique) des outils numériques dans le fonctionnement général pour plus de lisibilité et de fluidité au quotidien,
- Développer la maîtrise et l'usage d'outils de prospective et de pilotage financier, pour la maîtrise de l'investissement et l'aide à la décision stratégique,
- Maintenir l'éthique du traitement des données, et la sécurisation des accès à celles-ci,
- Accompagner et former régulièrement les agents administratifs (et les enseignants) sur l'usage des outils numériques au service de leurs missions,
- Via les processus de travail en intelligence collective, inclure les agents concernés dans les groupes de travail techniques des services,
- Améliorer la communication entre services pour éviter la redondance des sollicitations des enseignants, des élèves,
- Proposer des temps de rencontres (et de travail) conviviaux entre services : petits déjeuners partagés, temps informels et créateurs de liens,
- Développer une culture d'établissement plus positive, toujours dans l'esprit du service au public et des missions,
- Produire un document « Qui fait quoi ? » de tous les services du CRR, clarifiant la lisibilité des missions de chacune et chacun.

Objectif 5 : Mieux communiquer sur les perspectives professionnelles et de formation de tous les agents

- Renforcer le suivi des parcours professionnels de tous les agents, particulièrement en tant qu'employeur principal,
- Réaffirmer une politique et un plan de formation des agents, enseignants inclus,
- Renforcer la formation des équipes et promouvoir le développement individuel des compétences,
- Améliorer la lisibilité des opportunités en matière d'évolution professionnelle, de mobilité interne, et de mobilité externe,
- Adapter les postes à l'évolution des missions,
- Travailler à un plan de soutien à l'attractivité des emplois du CRR (carrières, salaires),
- Accompagner les enseignants dans la maîtrise et l'encadrement du cumul des emplois pédagogiques.

Objectif 6 : Réaliser le bilan carbone du Conservatoire

- S'inscrire pleinement dans les démarches responsables proposées dans le cadre du Schéma Métropolitain,
- Mesurer l'impact des activités du Conservatoire, en déplacements, en fonctionnement, travailler à des alternatives intelligentes,
- Dans le cadre du plan de rénovation et de redistribution des bâtiments proposé par l'Assistance à maîtrise d'ouvrage, veiller à l'isolation thermique et phonique, mais aussi au renouvellement de l'air,
- Sensibiliser à la sobriété énergétique : favoriser les temps participatifs propres à renforcer la conscience écoresponsable (exemple Fresque du climat),
- Définir collectivement des priorités d'action, telle la systématisation du tri « sélectif », la limitation de la copie papier, la gestion en réemploi des équipements d'une salle vers l'autre, d'un usage à l'autre,
- Renforcer la durabilité et la maintenance du parc instrumental et disposer d'un matériel ajusté à la pratique artistique : sièges, éclairages, stores, chauffage,
- Adapter les salles des antennes à leur usage et veiller à les équiper correctement,

1.3 Dynamiques de travail outils numériques, inclusion, égalité F/H

Objectif 7 : S'engager dans la définition d'un plan égalité F/H propre au Conservatoire

- Officialiser la nomination du référent F/H du Conservatoire,
- Former tous les agents à l'égalité F/H,
- Etablir des statistiques F/H pour l'ensemble des acteurs du CRR (étudiants, personnels administratifs et enseignants, composition des jurys),
- Veiller à la parité dans les recrutements, dans les jurys, dans les instances,
- Développer la place des femmes artistes dans les enseignements et dans les propositions artistiques,

- Mettre en place une communication interne et externe sans stéréotype de genre,
- Engager une campagne ludique de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes de genre,
- Lutter systématiquement contre les violences sexistes et sexuelles, ne pas étouffer l'expression des victimes,
- Mettre en place un dispositif d'écoute et d'alerte pour les agents et les élèves, et proposer une « Safe place » au sein du CRR.

Objectif 8 : L'inclusion au Conservatoire

- Adhérer à la Charte de la Diversité,
- Développer sur tous les sites du Conservatoire une culture de l'inclusion,
- Encourager et développer la mixité sociale au sein des cours et en lien avec les réalités de territoire,
- Développer les projets qui s'engagent pour l'inclusion dans les quartiers prioritaires, et vont vers les populations éloignées du conservatoire,
- Développer les partenariats avec les associations et acteurs sociaux implantés sur le territoire (CS, MJC),
- Travailler avec des fondations telles que Culture et diversité, et répondre aux appels à projets culture/handicap, culture/justice sociale,
- Repenser la proposition territoriale, organisationnelle et pédagogique des antennes
- Proposer des cours de multi-niveaux pour la FM, des pratiques chantées ouvertes,
- Retravailler les grilles tarifaires au regard de l'inflation et pour l'accueil des familles à faibles ressources,
- Accentuer et développer l'inclusion des personnes / publics avec handicap (physique, visible et non visible) éloignés de la culture,
- Rendre accessible nos outils de communication aux personnes en situation de handicap (lecture à voix haute et texte simplifié).

Objectif 9 : Maîtriser les outils numériques

- Former et sensibiliser en continu les agents et les enseignants à la notion d'Espace Numérique de Travail au bénéfice de leur missions,
- Inciter via des sessions internes de formation à l'utilisation et à une meilleure maîtrise des ressources en évolution des outils numériques : Duonet, Laclasse.com,
- Eviter l'abus d'utilisation des softs issus des GAFAM,
- Utiliser de façon raisonnée et ergonomique les outils numériques, et agir ainsi en faveur d'une simplification administrative,
- Œuvrer à la sobriété numérique et à la cohérence en termes de communication, de stockages. Ne multiplier ni les outils, ni les documents, réorganiser les dossiers sur les serveurs, rédiger et communiquer une charte d'usage des courriels,
- Sensibiliser les agents aux enjeux des humanités numériques,
- Se doter d'un plan d'équipement informatique raisonné pour les différents bâtiments du CRR,
- Rendre plus simples les inscriptions et réinscriptions pour les usagers.

Objectif 10 : Respecter les accompagnateurs en tant qu'artistes enseignants de plein droit

- Considérer l'accompagnateur comme un partenaire contribuant par son expertise artistique et pédagogique à la formation des élèves, en musique, en danse,
- Associer systématiquement les accompagnateurs à l'élaboration du calendrier de toutes les évaluations en musique et en danse, ainsi qu'à l'élaboration de la saison,
- Prendre compte le temps de travail nécessaire à la préparation des œuvres à accompagner et à la gestion de la masse de celles-ci,
- Clarifier l'équilibre entre la présence des accompagnateurs au cours d'instrument et l'accompagnement en autonomie,
- Respecter son temps de service et ses jours de congé.
- Porter une attention particulière sur la charge de travail qui peut connaître des pics et les aménager en conséquence.

Objectif 11 : Promouvoir une politique de prévention à la fois globale et décentralisée

- Généraliser la réalisation du Document Unique à l'ensemble du Conservatoire,
- Actualiser le Plan de prévention chaque année à partir du bilan des actions réalisées et la prospective des mesures à venir,
- Intégrer la prise en compte des risques psychosociaux dans le cadre de la démarche générale de Prévention,
- Développer la co-construction des actions avec les partenaires de prévention internes (représentants du personnel) et externes au Conservatoire (Médecine de prévention, ACFI, etc.),
- Intégrer pleinement les formations en prévention à la politique de la formation du Conservatoire,
- Institutionnaliser une démarche de détection et d'accompagnement des situations à risques.

Volet 2 : cœurs de missions

C'est bien évidemment au corps enseignant, à chacune des spécialités qu'il porte, de définir son ambition, de s'interroger sur les outils pédagogiques, et de s'appuyer sur les ressources de l'établissement pour développer une pédagogie du projet où chaque élève trouve sa place, peut développer ses savoir-faire et affirmer sa personnalité.

Ce corps enseignant est attendu dans sa proposition artistique, esthétique et culturelle qui va contribuer à l'élargissement et au renouveau permanent de l'offre de formations du Conservatoire et à la qualité de son rayonnement.

S'appuyant sur la haute compétence des équipes, il s'inscrit naturellement dans l'attachement aux valeurs exprimées plus haut, pour un enseignement artistique de qualité, inventif et créatif, pour une offre pédagogique et culturelle ambitieuse, pour un enseignement artistique en danse, musique et théâtre accessible à toutes et tous.

2.1 Ambition artistique et pédagogique

Objectif 12 : Décloisonner spécialités et disciplines

- Favoriser les permutations ponctuelles classes/enseignants dans une même discipline,
- Favoriser les échanges d'enseignants entre disciplines d'un même domaine en musique (entre cordes, entre cuivres, entre anches, entre musique classique et musique ancienne),
- Organiser des ateliers transversaux, pluridisciplinaires, à plusieurs enseignants,
- Relancer la pratique des classes générales,
- Profiter du voisinage de plusieurs spécialités (danse, musique, théâtre) dans l'établissement pour réinventer avec les élèves la rencontre en scène, pour créer.
- Coconstruire en musique des auditions et événements publics mixtes, des programmations dialoguant entre plusieurs spécialités sur une même thématique,
- Inclure la musique de chambre dans des auditions pluri instrumentales,
- Permettre aux élèves de présenter en classes de FM des éléments de leur jardin secret, de leur univers culturel.
- Intégrer la démarche de culture à la performance artistique en ménageant la rencontre, en multipliant les occasions de dialoguer entre collègues instrumentistes//danseur/de Culture/de Formation Musicale/IMS.
- Faire du partage d'expérience la clef de voute de la qualité.

Objectif 13 : élargir l'offre à de nouvelles sensibilités et publics en danse & théâtre.

- S'appuyer sur les horaires aménagés musique pour renouveler l'offre et surtout l'attractivité des horaires aménagés en danse,
- Travailler, en partenariats, à construire un parcours d'horaires aménagés en théâtre depuis le collège jusqu'au baccalauréat S2TMD,
- Travailler sur ce projet avec les services du ministère de la culture, solliciter leur accompagnement,
- Inviter l'univers de la littérature et de l'écriture théâtrale dans les repères inspirants des classes de culture,
- Renforcer la culture musicale pour les danseurs et la culture chorégraphique pour les musiciens,
- Engager la réflexion sur la création en danse d'un parcours en danses urbaines et plus particulièrement en hip-hop.

Objectif 14 : Repenser le niveau d'exigence pour l'ensemble des cycles

- Mettre en valeur la dimension sensible et artisanale des apprentissages, et des savoir-faire pédagogiques,
- Travailler les exigences de l'offre pédagogique en fonction des cycles, veiller à adapter les parcours aux élèves.
- Veiller à l'épanouissement et à l'émancipation des élèves,

- Travailler au développement systématique d'une curiosité culturelle, d'un appétit artistique dès le début du 2d cycle, au tournant de la spécialisation.
- Mettre en œuvre l'auto-évaluation,
- Rebaser l'exigence moyenne pour intégrer en responsabilité les étudiants en Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur,
- S'assurer qu'ils se projettent bien dans une ambition professionnelle, et qu'ils disposent de la culture nécessaire et de la maîtrise suffisante de leur art pour raisonnablement y prétendre,
- Accompagner ces étudiants dans l'acquisition de compétences en médiation,
- Les initier à la transmission, à l'enseignement, les tutorer,
- S'interroger sur la façon dont ils pourraient concourir à la marche artistique et culturelle du Conservatoire,
- Soutenir l'initiative étudiante.

Objectif 15 : Valoriser et développer l'expertise au service de l'ambition

- Porter une attention soutenue au contrôle continu,
- Dès que cela est possible afficher des contenus de cours,
- Ecrire un calendrier de repères et de projets pour tous les enseignements,
- Systématiser les livrets d'élèves, les relevés de parcours et de répertoires, y valoriser la participation aux événements collectifs, capitaliser la mémoire positive de l'élève dans l'établissement,
- Interroger, en fonction de chaque discipline, les modes, les outils et les formes de l'évaluation,
- Contribuer, en tant qu'enseignant, à l'interrogation des pratiques,
- Proposer des collaborations concrètes, des projets et des échanges avec d'autres établissements, notamment avec l'Ecole Nationale de Villeurbanne.

Objectif 16 : Initier une démarche d'analyse de la pratique et de la performance

- Travailler sur les modes et les critères d'évaluations,
- Veiller à ce que l'évaluation ne soit jamais l'occasion d'une dévalorisation individuelle,
- Penser le CRR comme un lieu ressource qui accompagne l'autonomie et l'émancipation des élèves,
- Valoriser la pratique amateur, sans « boudier son plaisir »,
- Profiter des captations pour faire des retours d'expérience partagés, en tirer bénéfice pour revoir les modes d'apprentissages, en faire un outil d'évaluation partagé,
- Travailler la présence scénique, la perception de l'espace, de l'acoustique, du public, maîtriser l'instant,
- Se libérer des modèles, et de l'imitation performative,
- Vivre le moment du partage avec le public, le moment de l'expression en scène, dans la plénitude de l'instant.

2.2 Liberté de création et d'invention

Objectif 17 : Réinsuffler l'offre pédagogique

- Reconnaître et accompagner la personnalité de chaque élève, l'inviter à formuler ses propositions artistiques,
- Interroger et libérer le processus de création le plus tôt possible, émanciper les élèves des processus de réplication, en musique et en danse contemporaine,
- Intégrer l'expérimentation et l'improvisation collective dans la généralisation des outils pédagogiques,
- Consacrer une part des cours instrumentaux à l'acquisition d'un répertoire de modes de jeu non conventionnels,
- Développer des ateliers d'écriture, pour les plus jeunes la mise en œuvre de transcription du geste,
- En ateliers aussi, faire dialoguer transmission orale, transmission et patrimoines écrits, et outils technologiques de la création contemporaine,
- Inventer un parcours de formation « jeune créateur », un cursus dédié à la création,
- Transgresser les limites conventionnelles et mixer avec discernement les approches et les outils,
- Travailler par sessions, par esthétiques croisées,
- S'ouvrir aux différentes musiques de notre temps, sans a priori, les analyser dans leur contexte,
- Stimuler la création en s'appuyant sur l'imaginaire.

Objectif 18 : Générer la rencontre

- Ouvrir les invitations aux artistes créateurs de tous domaines, écrivains, chorégraphes, plasticiens etc.
- Soutenir les groupes de professeurs attachés à la création, donner des moyens à leurs projets, valoriser leur propositions pédagogiques et artistiques,
- Banaliser des WE évènements pour générer des rencontres fructueuses, improbables, inventives, sans restitutions immédiates ni évaluation.
- Instituer des résidences trimestrielles de compositeurs et de chorégraphes sur un cahier des charges pédagogiques « accompagnement à la création »,
- Travailler à une école informelle du spectateur de la création, générer ce parcours de l'élève/spectateur en partenariat.

2.3 Responsabilité sociale et culturelle

Objectif 19 : Déconstruire les logiques de reproduction

- Être culturellement pertinent tout en œuvrant à délier les pratiques artistiques des conventions et représentations sociales,
- Soutenir l'accès à la connaissance, cultiver l'esprit critique et développer le libre arbitre des élèves, en s'appuyant sur les classes de culture,

- Mettre le patrimoine à sa juste et magnifique place (il est vivant, mais pour être bien vivant il doit être revisité et réinventé car il émane du passé),
- Respecter la culture de l'autre, l'intégrer.

Objectif 20 : Irriguer le territoire et se nourrir de cette expérience

- Rééquilibrer les énergies du conservatoire au profit des Antennes actuelles et à venir,
- Y relancer des activités partagées et collectives, réinvestir le lien au quartier, s'adapter aux attentes, aller vers,
- Annoncer dans tout recrutement pédagogique à venir « vous serez possiblement amené à exercer sur tous les sites du Conservatoire »,
- Faire des Antennes l'expression et l'invention des quartiers et non pas la voix du Conservatoire,
- Travailler en lien avec des partenaires sociaux et associatifs. Être accompagné par ces organismes compétents et aguerris,
- Apprendre sur chaque terrain et en retirer des savoir-faire pédagogiques au profit de l'ensemble de l'établissement,
- Brassier les événements et les projets du Conservatoire pour qu'ils s'irriguent entre eux, entre antennes, entre quartiers, avec le site de Fourvière.

Objectif 21 : Utiliser le volet artistique et culturel du projet au profit de la rencontre

- Faire travailler ensemble les professeurs, les assistants et les intervenants en milieu scolaire,
- Chercher dans cette rencontre avec le public des écoles un ressourcement de la vocation des professeurs, des assistants et des étudiants en PPES,
- Partager les plus beaux instants du Conservatoire au plus près des populations éloignées, des publics empêchés,
- Utiliser les pratiques et détourner certains des outils d'aujourd'hui pour ramener les jeunes à l'artisanat, à la création et à l'émancipation.

Objectif 22 : Intégrer les objectifs de développement durable dans toutes nos pratiques

- Elaborer un plan d'action, sensibiliser et former pour être au rendez-vous des 17 objectifs de la charte des nations unies pour le Développement Durable,
- Lutter contre toutes les discriminations et inégalités en garantissant le même accès à notre offre, les mêmes droits et opportunités à toutes et à tous.
- S'appuyer sur l'éducation, la culture et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et des modes de vie,
- Contribuer à ce que chacune et chacun puisse apporter sa voix au monde de demain.

TRANSMETTRE CRÉER PARTAGER

ACCUEIL STANDARD

04 78 25 91 39 - FAX / 04 78 15 09 60

ETRE ORIENTÉ : INFOS@CONSERVATOIRE-LYON.FR

SECRETARIAT DE DIRECTION

SECRETARIAT.DIRECTION@CONSERVATOIRE-LYON.FR